



MUNICIPALITÉ SAINT-THÉODORE-D'ACTON

1 661, Principale, Saint-Théodore-d'Acton, Québec, J0H 1Z0

Téléphone : 450-546-2634 -- Télécopieur : 450-546-2526

PORTAL OFFICIEL
SAINT-THÉODORE-D'ACTON

www.st-theodore.com

--

 [sainttheodore.d'acton](https://www.facebook.com/sainttheodore.d'acton)

PROVINCE DE QUÉBEC - MRC D'ACTON

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Rénovation intérieure de la salle communautaire

1.1 Objet du contrat

La municipalité de Saint-Théodore-d'Acton désire obtenir des soumissions puisqu'elle projette de rénover l'intérieure de sa salle communautaire (1743 rue Principale). Le soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux selon les plans et devis produits par la firme Faucher-Gauthier Architectes inc. Les entreprises ou personnes intéressées sont invitées à répondre dans les délais prescrits, à la présente demande de soumissions par appel d'offres public

1.2 Responsable

Aux fins du présent appel d'offres et à moins d'indications contraires de sa part, la Municipalité oblige le soumissionnaire à s'adresser exclusivement au responsable de l'appel d'offres et à nulle autre personne : Marc Lévesque, Directeur général & secrétaire-trésorier. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner le rejet de la soumission.

1.3 Documents d'appel d'offres

Seuls sont admis à soumissionner, ceux qui ont obtenu les documents officiels de soumissions distribués par la Municipalité via le Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO). Le soumissionnaire doit transmettre sa soumission, en se conformant aux exigences des documents d'appel d'offres. Avec le dépôt de sa soumission, le soumissionnaire doit remplir et fournir tous les documents requis ainsi que les déclarations du soumissionnaire de l'annexe du règlement de gestion contractuelle de la municipalité.

1.4 Conditions

- Les soumissions devront être remises dans des enveloppes scellées portant l'inscription « Appel d'offres, Rénovation intérieure de la salle communautaire ».
- Les soumissions non conformes aux spécifications et aux conditions seront rejetées. Toute soumission incomplète, conditionnelle, qui contient des additions non demandées, ou irrégularités de toute espèce ou qui ne contient pas les déclarations exigées pourra aussi être rejetée comme irrégulière.
- Le soumissionnaire ne pourra retirer sa soumission après qu'elle aura été ouverte à la municipalité. Si sa soumission est acceptée, il sera lié par les termes de sa soumission.
- Dans son analyse des soumissions reçues, la Municipalité se réserve le droit de passer outre à des dérogations mineures n'ayant pas de conséquences directes sur la nature et la portée du présent appel d'offres.

1.5 Adjudication du contrat

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son Conseil.

1.6 Date limite et ouverture des soumissions

Les soumissions seront ouvertes publiquement le **jeudi 10 mai 2018 à 14h00**, au bureau municipal de Saint-Théodore-d'Acton, 1661 rue Principale, date limite de réception des soumissions.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 25 avril 2018.

Marc Lévesque
Directeur général & secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton
